



FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

Lamotte, le 26 juin 2026

Le Président

Réf : 2026-168-ID/FB  
Dossier suivi par : Isabelle Defossez  
☎ 02 54 94 46 00  
Email : president@ffe.com

**A l'attention de Mesdames Les  
Préfètes et Messieurs Les Préfets**

**Objet : prise en compte des spécificités des activités équestres dans le cadre des  
mesures préfectorales liées à la canicule**

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,

Dans le contexte de l'épisode caniculaire exceptionnel qui touche actuellement une grande partie du territoire national, nous sommes pleinement conscients de la nécessité de protéger les populations des risques sanitaires liés aux fortes chaleurs.

Concernant les activités équestres, ces mesures visent également à préserver la santé des équidés, notamment durant les temps de transport et d'activités.

Les dirigeants de poney-club et centres équestres ainsi que les organisateurs de manifestations sportives équestres – compétitives ou non – sont particulièrement attentifs à ces enjeux et mettent en œuvre, de nombreuses mesures destinées à préserver la santé des cavaliers, des encadrants ainsi que le bien-être des équidés.

Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur les spécificités de la filière équine qui méritent d'être prises en compte dans l'élaboration des éventuelles mesures de restriction ou d'interdiction des activités sportives ; et ce dans le but de ne pas ajouter une crise sanitaire animale aux conséquences de la canicule sur les populations humaines.

Les responsables d'établissements équestres ont une obligation permanente d'assurer le bien-être et la bonne santé des poneys et chevaux dont ils ont la charge. À ce titre, l'exercice physique régulier constitue un besoin essentiel pour les équidés. Il participe à leur équilibre comportemental, à leur état de santé général ainsi qu'à la prévention de nombreuses pathologies liées à l'immobilisation prolongée.

Si les fortes chaleurs imposent naturellement une adaptation des pratiques, une interdiction totale de toute activité équestre, y compris aux heures les plus favorables de la journée, pourrait paradoxalement être préjudiciable aux animaux.

Les professionnels du secteur ont l'habitude de moduler leurs activités en fonction des conditions climatiques, notamment en privilégiant les horaires matinaux ou en soirée, en réduisant l'intensité des efforts demandés, en augmentant les temps de récupération et d'abreuvement, ou encore pour les organisateurs de compétitions, en suspendant certaines épreuves lorsque les conditions ne permettent plus de garantir la sécurité des chevaux et des cavaliers.

Dans ce contexte, nous appelons de nos vœux une approche fondée sur l'adaptation des activités aux conditions météorologiques locales plutôt qu'une interdiction générale et systématique de toute activité équestre.

Lorsque cela est possible, des mesures telles que l'aménagement des horaires, la limitation des épreuves les plus exigeantes, le renforcement des dispositifs d'hydratation et de rafraîchissement ou encore le report de certaines compétitions constituent des réponses adaptées permettant de concilier les impératifs de sécurité et les besoins physiologiques des équidés.

C'est le sens des travaux conduits par la Fédération Française d'Équitation avec plusieurs Préfectures depuis le samedi 20 juin, en rendant régulièrement compte de la situation au ministère en charge des Sports.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces éléments et restons à la disposition des services de l'État pour tout échange permettant de prendre en compte les spécificités de la filière équestre dans la gestion de cet épisode climatique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

  
Frédéric Bouix

Très sincèrement, je reste à votre disposition pour tout échange.